

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Andréa Tremblay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/690bc787713f23bd7ff29595>

Date d'obtention : 2021-10-04 18:29:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1 : Rencontrer l'élève qui vient te voir que ce soit celui qui a envoyé, reçu ou un ami qui est au courant de la situation et faire la trousse sexto.

2 : Rencontrer les autres élèves impliqués et faire la trousse sexto.

3 : Si malveillant : appeler la police sur le champ. Si ce n'est pas malveillant : appliquer protocole de l'école.

En cas de doute, se référer à la trousse SEXTO

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il n'y a pas une intervention identique. Cela dépend de la situation, des gens impliqués, si c'est malveillant ou pas, etc.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

IMPORTANT DE NE PAS VOIR LES PHOTOS ENVOYÉS lorsqu'on veut avoir des infos sur la nature de l'image et le contexte.